

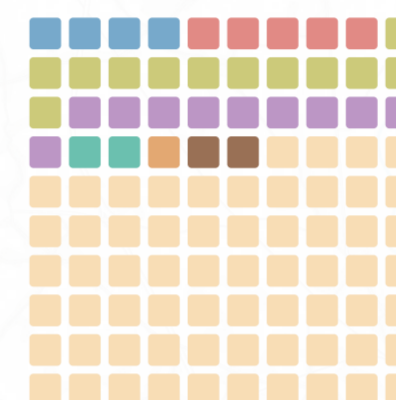
AMÉNITÉS URBAINES

OFFRE EN TRANSPORT EN COMMUN ; SERVICES, ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET ESPACES VERTS ET ARBORÉS DANS UN RAYON DE 500 M

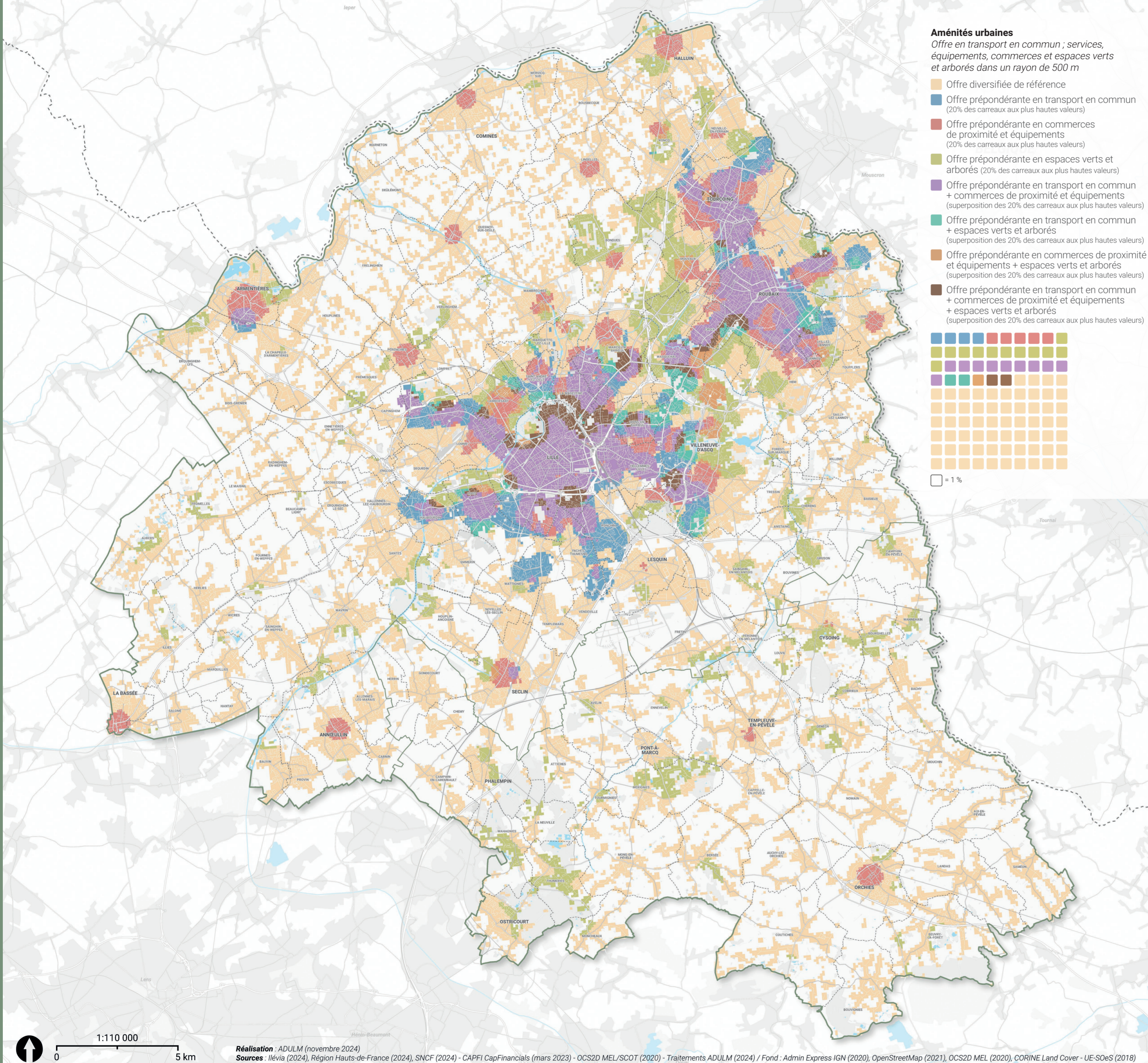
Aménités urbaines

Offre en transport en commun ; services, équipements, commerces et espaces verts et arborés dans un rayon de 500 m

- Offre diversifiée de référence
- Offre prépondérante en transport en commun (20% des carreaux aux plus hautes valeurs)
- Offre prépondérante en commerces de proximité et équipements (20% des carreaux aux plus hautes valeurs)
- Offre prépondérante en espaces verts et arborés (20% des carreaux aux plus hautes valeurs)
- Offre prépondérante en transport en commun + commerces de proximité et équipements (superposition des 20% des carreaux aux plus hautes valeurs)
- Offre prépondérante en transport en commun + espaces verts et arborés (superposition des 20% des carreaux aux plus hautes valeurs)
- Offre prépondérante en commerces de proximité et équipements + espaces verts et arborés (superposition des 20% des carreaux aux plus hautes valeurs)
- Offre prépondérante en transport en commun + commerces de proximité et équipements + espaces verts et arborés (superposition des 20% des carreaux aux plus hautes valeurs)



□ = 1 %



ANALYSE

Des études récentes en sociologie (CEREMA) montrent que la qualité et l'intensité des aménités urbaines améliorent la perception de la densité urbaine. Un cadre de vie de qualité est essentiel pour favoriser l'acceptation de la mutation et la densification des tissus urbains. Ce cadre repose sur un équilibre entre trois types d'aménités : services (commerces et équipements de proximité), espaces de nature et infrastructures de mobilité.

Le SCOT de Lille Métropole bénéficie d'une offre diversifiée :

- **transports en commun** ■■■■ : la majorité du territoire est bien couverte, particulièrement autour des centralités métropolitaines, avec un réseau ramifié qui dessert aussi les zones moins denses ;
- **espaces verts et arborés** ■■■■ : ils se trouvent surtout dans les zones naturelles en dehors des villes (bois, parcs...) et, de plus en plus, au sein des tissus urbains dans les espaces publics et privés. Les espaces végétalisés se renforcent par l'intermédiaire des aménagements récents d'espaces publics portant cet objectif ;
- **services, équipements et commerces de proximité** ■■■■ : l'offre se concentre dans les centralités urbaines à échelle fine ; des relais existent dans la couronne périurbaine pour desservir les zones moins denses.

Cette carte met en évidence les territoires disposant des niveaux d'aménités urbaines les plus élevés, potentiellement plus réceptifs à accepter la densification et la mutation des tissus urbains. Il s'agit des centralités métropolitaines élargies de Lille, Roubaix et Tourcoing, prolongées par plusieurs axes de faubourgs, ainsi que de la plupart des centralités périurbaines. Cette analyse est une vision introductive qui appelle à des études plus approfondies pour affiner ces potentiels d'acceptabilité.

Un secteur distinct, avec une prépondérance de nature, forme un tracé en « S » à travers l'agglomération centrale, du sud d'Halluin jusqu'en Pévèle près de Mérignies et Pont-à-Marcq. Ce tracé combine mobilité, services et espaces naturels au pincement de l'agglomération centrale, avant de privilégier la nature dans les prolongements périurbains.

En dehors des zones aux plus hauts niveaux d'aménités urbaines, les secteurs avec une offre située dans moyenne ■■■■ – incluant la couronne périurbaine (hors centralités périurbaines) et les franges de l'agglomération – nécessitent une attention pour valoriser leurs aménités, notamment dans le cadre de futurs projets d'aménagement.

CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR

Cette carte analyse les aménités à travers trois indicateurs : services, mobilité et nature, chacun mesuré par carreau de 100 m selon leur présence ou non dans un rayon de 500 m. Les seuils isolent le quintile supérieur pour chaque critère (les 20% des carreaux aux valeurs les plus élevées) :

- **critère 1** : plus de 405 passages en transports en commun par jour ;
- **critère 2** : plus de 92 commerces, services et équipements ;
- **critère 3** : plus de 12,7% d'espaces verts et arborés.

Trois niveaux d'intensité des aménités sont ainsi identifiés, en fonction du nombre de critères remplis par chaque carreau.

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

+33 (0)3 20 63 33 50 / agence@adu-lille-metropole.org

Centre Europe Azur / 323 Avenue du Président Hoover / 59000 Lille

adu-lille-metropole.org

